

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT**N ° 3950**présenté par
M. Holroyd

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Tout étudiant en école de commerce ou en école d'ingénieurs suit un enseignement sur les enjeux liés au financement de la transition écologique et à la finance durable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inspire du Rapport Holroyd sur la finance verte intitulé « Choisir une finance verte au service de l'Accord de Paris » et de sa recommandation n° 6.

Pour engager la France sur la voie de la neutralité carbone, les investissements climat nécessaires sont estimés à près de 50 milliards d'euros par an au cours des cinq prochaines années. La puissance publique seule ne permettra pas d'atteindre ces montants. La finance privée a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique, sa mobilisation pleine et entière est une précondition du succès de la transformation majeure de nos économies.

Le rapport Holroyd « Choisir une finance verte au service de l'Accord de Paris » pointe un manque d'intégration des enjeux de durabilité au sein des cursus de l'enseignement supérieur, particulièrement vrai pour les masters spécialisés en Finances et les écoles d'ingénieurs. Ce manque d'intégration conduit à un manque d'expertise des praticiens.

L'amendement propose donc d'introduire la thématique du financement de la transition écologique et les enjeux liés à la finance durable dans les cursus des écoles de commerce et d'ingénieurs.